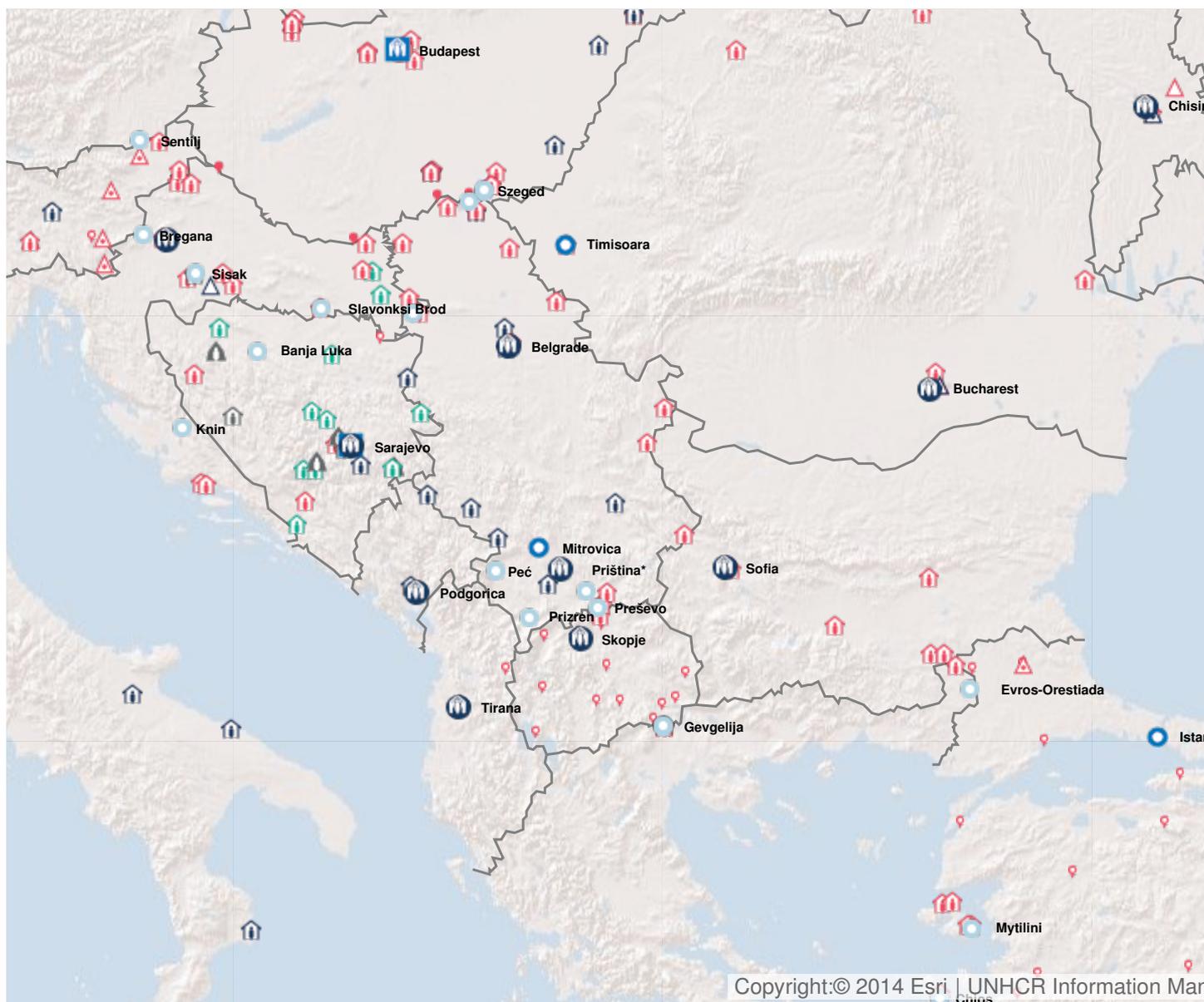


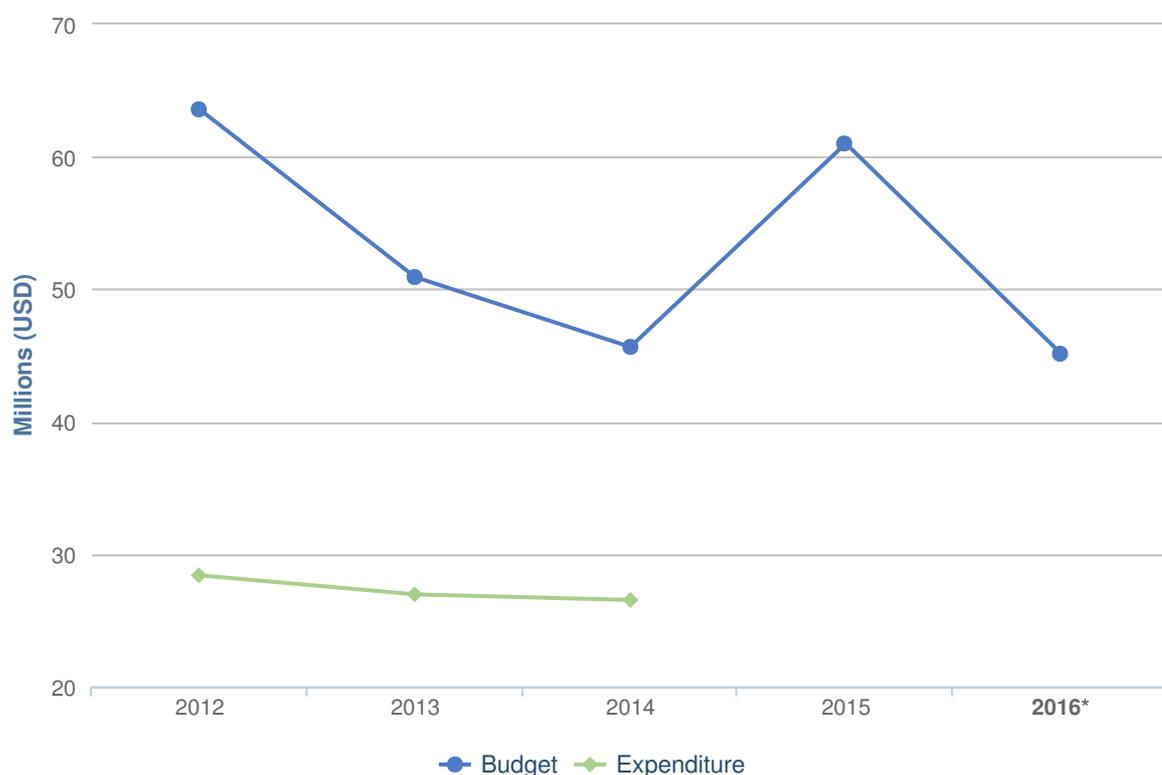
Subregion: South-Eastern Europe

| Bosnie-Herzégovine | Monténégro | Serbie et Kosovo (Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité) | Ex-République yougoslave de Macédoine |

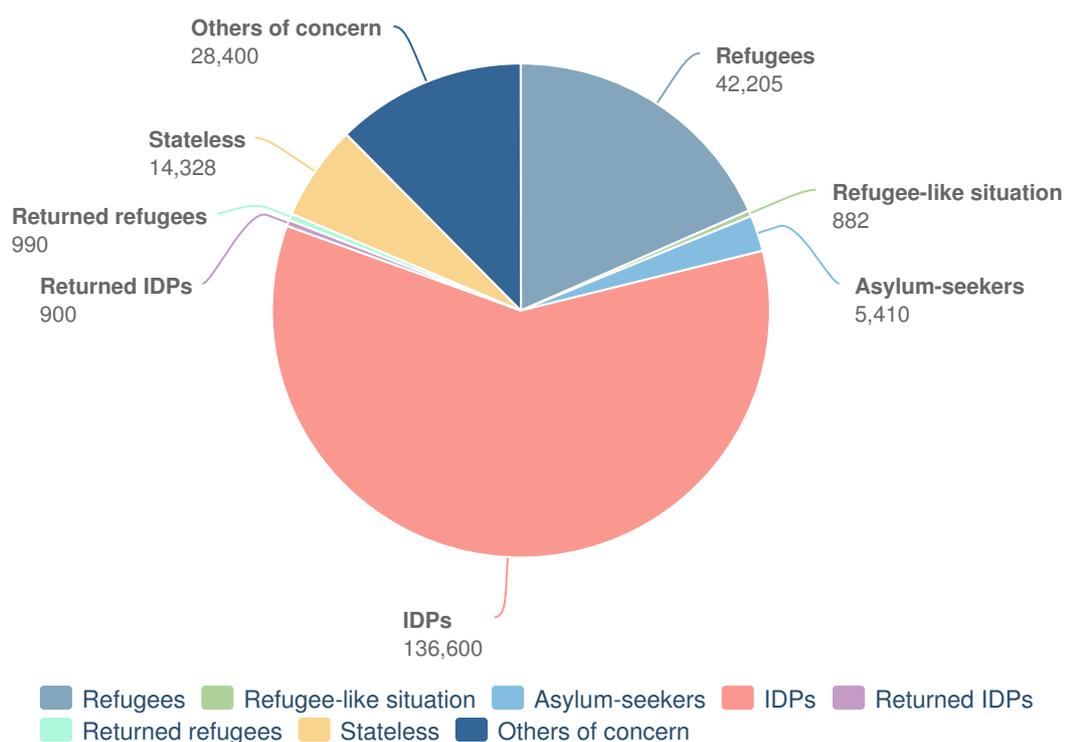


Latest update of camps and office locations **13 January 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion South-Eastern Europe



People of Concern - 2016 [projected]



2016 Plan Summary

139	Dotation en personnel
10	Nombre de bureaux
656,000	Nombre estimé de personnes relevant de la compétence du HCR, à savoir 194 000 personnes déplacées originaires de la sous-région avec des besoins non satisfaits ; 450 000 demandeurs d'asile/réfugiés non originaires de la sous-région ; et 12 000 personnes risquant l'apatridie
USD 45.1 Mio	Besoins financiers globaux

A. Environnement opérationnel et stratégie

Pendant les huit premiers mois de 2015, deux pays dans la sous-région, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, ont reçu un grand nombre de personnes demandant l'asile ou exprimant leur intention de le faire. Principalement originaires de pays générant des réfugiés, notamment la République arabe syrienne (Syrie), l'Afghanistan et l'Iraq, ces personnes sont arrivées en Grèce et ont poursuivi leur voyage vers l'Europe occidentale par les Balkans occidentaux. Leur quête de protection internationale les expose à de terribles risques relatifs aux éléments et à de mauvais traitements dans les mains des passeurs et des gangs. Des cas de renvois et de recours à la violence par les autorités chargées de l'application de la loi ont aussi été signalés.

De plus, les besoins des populations touchées par les conflits des années 90, s'ils diminuent, n'en demeurent pas moins importants dans la sous-région. Le HCR estime qu'en 2016, près de 194 000 personnes touchées par les conflits régionaux des années 90, dont 136 500 déplacés internes, auront encore des besoins insatisfaits.

B. Réponse et mise en œuvre

Le HCR a préparé une stratégie à trois volets pour répondre au nombre croissant de personnes en quête de protection internationale qui arrivent en Europe du Sud-Est :

- continuer d'aider les gouvernements grâce à l'établissement de régimes d'asile alignés sur les normes internationales applicables et qui incluent des occasions viables d'intégration sur place ;
- étendre les activités de protection et de surveillance aux frontières, par la mise en place d'une présence régulière dans les principaux sites, tout en plaidoyant pour la cause des réfugiés afin d'éviter les renvois et d'autres violations de leurs droits ;
- aider les gouvernements et la société civile à augmenter la capacité d'accueil et identifier les besoins de protection et d'aide humanitaire des réfugiés pour y répondre.

Pour satisfaire les besoins des personnes déplacées par les conflits des années 90, le HCR s'emploiera à consolider les capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile. Il se donnera pour tâche de parvenir au plus grand nombre possible de solutions avant son désengagement opérationnel pour ce groupe, qui devrait intervenir fin 2017.

Depuis fin 2012, le nombre déclaré de personnes risquant l'apatridie dans la région a diminué de 40 pour cent, soit près de 15 000 individus début 2015. Le Haut Commissariat continuera de prodiguer une aide juridique aux populations apatrides et de plaider pour des solutions à leur intention. Il encouragera également l'adoption de mesures de prévention de l'apatridie, notamment en faisant campagne pour l'adhésion de l'ex-République yougoslave de Macédoine à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

